

**Avis rendu au collège communal en vertu de l'article L1124-40 du Code de la  
démocratie locale et de la décentralisation**

**Avis n° 43/2022**

**Caractéristiques du dossier**

Intitulé : Marché public de services-journal communal 2023-2025- cahier spécial de charges, conditions et mode de passation, montant estimé

Date de réception du dossier par le directeur financier : 03 novembre 2022

Avis en urgence : non

Date limite de remise d'avis : 18 novembre 2022

Date du présent avis : 03 novembre 2022

Incidence financière : Dépense ordinaire

Montant : 69.877,50 euros TVAC

**Projet de décision**

D'approuver le cahier spécial de charges, les conditions et mode de passation, le montant estimé pour le marché public de services-journal communal 2023-2025

Le projet de décision susvisé n'appelle aucune remarque quant à sa légalité.

La loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics est d'application. Le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable avec consultation de plusieurs fournisseurs et le montant est inférieur à 140.000,00 euros hors TVA. Le marché consiste en un marché à prix global. L'offre économiquement la plus avantageuse est choisie, en tenant compte des critères d'attribution. Des critères d'attribution sont repris.

Le cautionnement est demandé.

Le crédit budgétaire pour 2022 est prévu en dépense, à l'article 1041/12306 pour 65.520,00 euros.

Les situations sociales, fiscales et juridiques seront vérifiées via Digiflow.

Le dossier complet doit être transmis aux autorités de tutelle lors de l'attribution.

